



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 11/09/2025

DELIBERATION N°D_2025_116

Conseillers élus : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 27

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN_ Philippe CHASSOT_ Danielle THEVENOZ_ Gérard BARON_ Bénédicte GEORGE_ Valérie MADALA_ Fabrice GILSON_ Nathalie CORVAÏA_ François VECKRINGER_ Aurélie PATOUX_ Sarah BERNDT_ Frédéric MEGEVAND_ François DRICOURT_ Joséphine RIVIERE_ Cédric DESARZENS_ Monique MÜHLEMANN_ Frédéric PEREZ_ Annie HYVERT_ Christian DUTOIT_ Henri DE MONCEAU_ Dalilha ROCHON SOUILAH_ Corinne ANSELMETTI

Pouvoirs :

Bernard GACHET donne procuration à Philippe CHASSOT
Nadine CHAPPUIS donne procuration à Brigitte GONDOUIN
Kevin TOUZOT donne procuration à Gérard BARON
Chantal CHAPPUIS donne procuration à François DRICOURT
Vincent LECAQUE donne procuration à Corinne ANSELMETTI

Absents :



DELIBERATION N°D_2025_116 : Modification des garanties du contrat Assurance Risques Statutaires

Rapporteur : le Maire, Brigitte GONDOUIN

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a souscrit au contrat « risques statutaires » proposé par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie avec DIOT SIACI.

Au regard de la revue des charges diligentée suite à l'audit financier initié en 2025, il ressort que des marges de manœuvre budgétaires pourraient être dégagées en modifiant les garanties souscrites.

Ainsi il est envisagé :

- **La modification** de l'assiette de prise en charge pour les agents **CNRACL** en retenant uniquement le traitement brut indiciaire, le supplément familial de traitement et la nouvelle bonification indiciaire
- **La modification** de l'assiette de prise en charge pour les agents **IRCANTEC** en retenant uniquement le traitement brut indiciaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document ou avenant au contrat permettant :

- **La modification** de l'assiette de prise en charge pour les agents **CNRACL** en retenant uniquement le traitement brut indiciaire, le supplément familial de traitement et la nouvelle bonification indiciaire
- **La modification** de l'assiette de prise en charge pour les agents **IRCANTEC** en retenant uniquement le traitement brut indiciaire

Fait et délibéré

Les jour, mois et an susvisés



Le secrétaire de séance : Valérie MADALA



Le Maire,

Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :

